



Ancien Grand Serment Royal et Noble des Arbalétriers de Notre-Dame au Sablon

Grand Maître : Sa Majesté le Roi Albert II

CHALLENGE HENRI RAEYMACKERS

Le 16/10/2006

REGLEMENT DE TIR

PARTICIPATION : Toute société de tir à l'arbalète inscrite à la Fédération Bruxelloise .

Le challenge se fera la première fois, en 2006, au Sablon puis une fois dans chaque société pour se terminer, la dernière fois, au Sablon.

Si une société ne peut l'organiser, le local de remplacement sera la société organisatrice (le Sablon)

Distance 6 M sur la petite rose de 12 mm.

4 essais, (1carton), 6 fixes (3 cartons), + 1 carton de barrage.

Nombre illimité de tireurs

Les 5 meilleurs résultats de chaque société comptent pour le classement par équipe.

Seules les roses comptent pour l'attribution des points. La société ayant obtenu le plus de roses sera gagnante et gardera le challenge pendant un an.

A la fin de chaque tir, le classement du jour ET toutes les cartes de barrage mentionnant, au dos, la société du tireur devront être mis dans une enveloppe (délivrée par le Serment) qui sera scellée et remise au capitaine fédéral qui la gardera jusqu'au dernier tir, en 2011 (il faut 5 enveloppes). Ces enveloppes serviront à départager les ex-aequo éventuels.

En fin de challenge, la société ayant accumulé le plus de roses sera déclarée vainqueur. C'est en cas d'égalité que les meilleurs barrages feront la différence et ainsi de suite en remontant les points des cartes de barrage.